



Maine et Loire

Grève du 10 octobre 2017

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP 49 appelle les agents de la DDFiP de Maine et Loire à faire grève Le mardi 10 octobre MANIFESTATION 10 H 30 PLACE LECLERC à ANGERS

Le 10 octobre 2017, les fonctionnaires, les agents de la DDFiP de Maine-et-Loire seront en grève. Ils indiqueront clairement au banquier MACRON et à son gouvernement, aux ordres de l'Union Européenne et des marchés financiers, qu'ils refusent d'être la variable d'ajustement pour réduire la dépense publique.

Sous l'égide de l'Union Européenne :

réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022.

Voici les objectifs du programme « *Action publique 2022* » du Gouvernement déclinés dans la lettre du Premier ministre **E. Philippe** à l'attention des ministres et secrétaires d'État (extrait) :

« Les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de réduction de la dépense publique impliquent de revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics que sont l'État, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale.(...) »

À cette fin, le Comité Action publique 2022 (CAP 22) créé dans ce cadre « *s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions* »

Pour orienter les travaux de ce comité, **E. Philippe** demande aux ministres d'élaborer une contribution proposant entre autres « *le niveau de portage le plus pertinent pour chacune d'entre elles (suppression des chevauchements de compétences, transfert entre collectivités, au secteur privé, voire abandon de missions)* ».

Suppression des doublons, transfert entre collectivités, au secteur privé, abandon de missions... pour Macron et son gouvernement c'est encore insuffisant. Outre les suppressions d'emplois pour réduire la masse salariale, l'exécutif entend s'attaquer au point d'indice uniforme, clef de voûte de l'unité des trois fonctions publiques et instaurer des points d'indice différenciés.

Pour **FO**, la défense du point d'indice uniforme au sein des trois fonctions publiques, le maintien des statuts (général et particuliers), de l'emploi public, de nos missions, de nos retraites... sont la tâche de l'heure.

FO DGFIP49 inscrit la mobilisation du 10 octobre dans la continuité pour le retrait des ordonnances Macron et le retrait de la loi El Khomri. Ce qui ordonne la politique de Macron, c'est la baisse du coût du travail. C'est pourquoi il faut faire table rase du Code travail, des conventions collectives et des statuts.

Le mardi 10 octobre 2017 nous serons en grève et manifestation

POUR :

- Défendre le statut général des fonctionnaires et nos statuts particuliers,
- Pour la préservation du Code des pensions civiles et militaires (CPCM),
- Défendre un point d'indice uniforme aux trois fonctions publiques,
- L'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000,
- Pour le financement de la protection sociale par les cotisations ,
- Pour l'arrêt des suppressions de postes et titularisation des non-titulaires et des contrats-aidés dont les 1600 à la DGFIP (120 000 prévus sur le quinquennat dans les trois fonctions publiques),
- Arrêt des restructurations et des suppressions de sites à la DGFIP,
- Pour la préservation du Code des pensions civiles et militaires (CPCM).

CONTRE :

- Le transfert ou la privatisation de nos missions (prélèvement à la source...)
- Contre l'augmentation de la CSG,
- Le jour de carence (70 % des salariés du privé ne sont pas impactés grâce à des accords collectifs),
- Contre la rémunération au mérite.

De 1983 à 2017 : 34 ans de construction européenne au service de l'austérité et de la baisse du coût du travail !

Le 23 mars 1983, il y a plus de trente-quatre ans, **François Mitterrand** abandonne la politique de relance par la consommation privilégiant la poursuite de la construction européenne, dont l'intégration monétaire était l'un des piliers. Sous l'impulsion de **Jacques Delors**, européiste convaincu, la France inaugure la politique de rigueur.

Les résultats ne se sont pas faits attendre :

- 1960 : la part de la valeur ajoutée rémunérant le travail représentait 49,3%, celle du capital, 50,7%.

- 1983 : la part du travail était montée à 64,3%. Celle allouée au capital avait chuté à 35,7%.

- 1988 : le travail ne représentait plus que 57,8% de la valeur ajoutée alors que celle du capital était remonté à 41,2%

Laissons la parole à un banquier pour comprendre la raison d'être de l'Union Européenne et le rôle de l'euro !

Hans Tietmeyer (1931-2016) président de la Bundesbank de 1993-1999 a défini comme suit le rôle de la monnaie unique européenne **L'indépendance du système européen de la Banque centrale est inscrite dans le traité de Maastricht et ne va pas être remise en cause. Nous ne pouvons plus jouer sur les taux de change. Dans la zone euro, le fardeau de l'ajustement reposera exclusivement sur les coûts du travail nationaux. Les salaires et tous les leviers reliés aux salaires devront faire face aux différences de productivités.**

Le modèle social allemand qui sert de référence commune à tous les gouvernements de l'EU vendu par les médias comme exemple à suivre

Alternatives Économiques
n°371 - 09/2017
« Faut-il copier l'Allemagne ? » **L'Allemagne est l'un des pays de l'OCDE où les inégalités se sont le plus creusées dans les années 2000. Outre-Rhin, 8,9 % des salariés étaient pauvres en 2015, contre 5,9 % en France et 1,8 % en Finlande. Un phénomène qui touche surtout les femmes. Le développement rapide des emplois précaires a aussi contribué à affaiblir la couverture des salariés allemands par les conventions collectives de branche : en 2016, seuls 56 % d'entre eux étaient couverts, contre 98 % en France.**

Les « minijobs » allemands, le modèle social de Macron : Reportage vu à la télé :

« une femme allemande, la quarantaine, qui a été licenciée de son emploi, est tombée dans le système des minijobs depuis plusieurs années. A trois heures du matin, elle quitte son domicile pour distribuer, jusqu'à cinq heures du matin, les journaux dans les boîtes aux lettres des abonnés. Elle rentre chez elle pour se reposer quelques heures, puis elle repart pour son deuxième travail, elle est secrétaire dans un cabinet médical. Enfin, deux jours par semaine, après ce deuxième job, elle se rend à son troisième travail : caissière dans un supermarché. Elle gagne avec ces trois minijobs moins de 1 300€ par mois

Un patron vante les bienfaits de ces « petits boulots » : abattement fiscal sur les charges sociales, mais le mieux pour ce patron c'est la flexibilité horaire. Chaque « minijob » ne doit pas excéder douze heures par semaine. Ce qui intéresse particulièrement ce patron, c'est qu'il peut engager quelqu'un, un jour pour une heure, le lendemain pour deux heures, la semaine suivante, pour six heures... »

Le taux de travailleurs précaires en Grande-Bretagne où existent les « contrats zéro heure » et en Allemagne où il y a des « minijobs », s'élève à 22 %, alors qu'en France, il n'est que de 8 %. Si l'on rajoute à cela, l'argument du magazine « **Alternatives Économiques** », argument selon lequel la couverture des salariés allemands par les conventions collectives de branche en 2016, **n'était seulement que de 56 % contre 98 % en France**, il est facile de comprendre le sens des ordonnances MACRON. Détruire le code du travail, les conventions collectives, le CDI et le CDD pour permettre au patronat d'avoir recours aux contrats précaires pour surexploiter les salariés et à la jeunesse. Généraliser l'exemple de cette salariée allemande, voilà l'avenir que promet **Macron** et son gouvernement aux ordres de la finance.

« **MACRON l'européen** » est programmé pour faire supporter aux salariés du privé et aux fonctionnaires, aux retraités, aux chômeurs et à la jeunesse « **le fardeau** ». Code du travail, conventions collectives, statuts général et particuliers, retraites, services publics, protection sociale... tout doit être détricoté pour les banquiers et le capital financier. Et parce que nous savons qu'une contre-réforme qui s'applique dans le privé (loi Travail, ordonnances) sera transposée dans le public (et réciproquement), **le 10 octobre nous serons en grève !**

En grève pour la revalorisation de 16 % du point d'indice, pour défendre le code des pensions, pour défendre nos missions, nos services, nos statuts (général et particuliers), nos emplois publics, la protection sociale ...

35 ans de régression sociale, d'austérité et de destruction des services publics :

MAIS RIEN N'EST JOUÉ LOIN DE LÀ !

STOP ÇA SUFFIT ! Le 10 octobre, refusons la précarité généralisée